

## NEGOCIATION DE L'ACCORD SUR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX ET CONDITIONS DE TRAVAIL

### Un rendez-vous manqué

En novembre dernier, vous avez répondu à un **questionnaire national**. Le **rapport ISAST** qui en restitue le résultat est alarmant : à **Pôle Emploi, l'organisation de travail est fortement pathogène**.

La Direction Générale reste sourde, malgré les **principaux risques** identifiés :

#### **Intensité et charge excessive de travail :**

Pas d'engagement formel pour réduire la taille des portefeuilles,  
Pas d'adaptation du suivi personnalisé en fonction des besoins des demandeurs d'emploi et de l'analyse des conseillers,  
Pas de durée minimum des entretiens,  
Pas de renforts pour traiter les instances du volet indemnisation, pourtant fortement impacté par la situation socio-économique.

#### **Changements et conséquences, sans anticipation :**

Confusion entretenue sur la notion de référent unique,  
Pas de définition de nos métiers,  
Pas d'étude quant à l'impact, des projets nouveaux (RSA, Plan REBOND...), sur nos conditions de travail,  
Pas de formation/adaptation aux nouveaux environnements informatiques,  
Polyvalence imposée accentuée.

#### **Manque de ressources organisationnelles :**

Outils informatiques nous privant de notre autonomie, formatant nos entretiens et l'ensemble de nos actes professionnels.  
Indicateurs statistiques programmant nos actions, au détriment d'une réelle prise en compte de la réalité du terrain, comme si nous n'étions plus que des machines.

#### **Insécurité socio économique**

Suppression annoncée de 800 agents/an dès 2011,  
Pas de titularisation de la majorité des CDD,  
Transfert de nos missions, les plus enrichissantes, vers les OPP,  
Déroulement de carrière et embauches, au bon vouloir de la hiérarchie, au gré à gré. Ceci, au détriment de règles collectives d'embauche, qui pourtant favorise la cohésion des équipes, nécessaire à la santé des salariés.

#### **Conflits de valeur :**

Radiations automatiques, contrôle tatillons des DE imposé, utilisation de la lampe UV...  
Le projet qui nous est soumis, fait abstraction de ce point, pourtant générateur du mal être des agents, et cela malgré nos demandes répétées et un engagement formel du Directeur Général.

#### **Manque de soutien de la hiérarchie :**

Poursuite du management gestionnaire basé sur la défiance, au détriment de la confiance et de la coopération nécessaire au travail en collectif,  
Management de proximité mis en ligne de mire, sur les causes des risques psychosociaux.

#### **Manque de latitude décisionnelle :**

Informations et injonctions descendantes avec des procédures figées, en déconnexion complète des réalités du terrain.  
Le rapport ISAST et son analyse mettent en lumière qu'un agent de Pôle Emploi subit une pression de dirigeant d'entreprise et dispose d'un pouvoir de décision et d'autonomie équivalent à celui d'un hôte de caisse.

## **Le SNU ne signera pas l'accord**

Les salariés de Pôle Emploi ont besoin de mesures visibles et concrètes qui améliorent leur quotidien.

Cet accord ne répond ni à ces besoins, ni à l'obligation de résultats de prévention de la santé et de la sécurité des salariés au travail.

Même s'il semble pavé de bonnes intentions, celui-ci reste généraliste, ne s'engage sur aucun moyens supplémentaires matériels et humains et ne garantit nullement le droit des agents, en terme de conditions de travail.

Durant toutes les négociations, le SNU a proposé un texte alternatif, proposant des mesures d'urgence et des avancées à moyen et long terme. Ces propositions, pourtant reprises par la presse, non pas reçu l'adhésion de la Direction Générale.

En l'état, la signature de cet accord engage une responsabilité lourde de conséquences, en cas d'incidences sur la santé des agentes et des agents.

Le SNU mettra en œuvre des actions, afin que la Direction respecte son obligation de préserver la santé physique et psychique de ses salariés.

Pour cela, nous continuerons, dès la rentrée, à exercer la pression nécessaire pour qu'enfin, la Direction nous entende.

Paris le 16 juillet 2010